



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU' à une séance ordinaire, tenue le deux (2) juillet 2019, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Eugène, se prononceront sur la demande de dérogation mineure #DM-2019-05.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2019-05

Nature et effet :

La demande vise à autoriser le lotissement d'un lot ayant une largeur sur rue de 47.31 mètre.

Ceci va à l'encontre du règlement de lotissement #365, article 5.1.1, exigeant une façade sur rue d'un minimum de 50 mètres.

Identification du site concerné :

**Lot numéro 5 465 860
Situé au 441, rang de l'Église**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET QUI DÉSIRE PRENDRE CONNAISSANCE DE LADITE DEMANDE PEUT LE FAIRE EN SE PRÉSENTANT AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SITUÉ AU 940, RANG DE L'ÉGLISE, DURANT LES HEURES DE BUREAU.

**DONNÉ à SAINT-EUGÈNE
ce TREIZIÈME (13^e) jour
du mois de juin
de l'an deux mille dix-neuf (2019).**

Maryse Desbiens,
directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale de la Municipalité de Saint-Eugène, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :
Affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, le 13 juin 2019, entre 9 h et 17 h.
En foi de quoi je donne ce certificat ce 13 juin 2019.

Maryse Desbiens
directrice générale